

**Arrêté établissant le tableau annuel des avancements de grade
au titre de l'année 2025**

Le président du Syndicat Mixte Régional des Ports de Normandie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment par les articles L522-1, L522-4, L522-23 et suivants,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'arrêté RH n°2025-025 portant révision des Lignes Directrices de Gestion et déterminant les ratios d'avancement de grade, après avis du Comité Social Territorial réuni le 12 décembre 2024 et délibération du Comité Syndical le 17 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Prénom / Nom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Sylviano BRASSE	Adjoint technique territorial	01/08/2025
Sylvain DELAUNAY	Adjoint technique territorial	01/08/2025

	Hommes	Femmes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de [l'article L522-26](#) du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le Directeur Général du Syndicat Mixte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Contest, le 1^{er} juillet 2025

Pour le Président du Syndicat Mixte
Et par délégation
Le Directeur Général

#signature#

Philippe DEISS